



DEUXIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI
D'INTÉRÊT PRIVÉ

Troisième session de la
57^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 13 juin 2013

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Killen, président
M^{me} Wilson, vice-présidente
M. Savoie
M^{me} Coulombe

M. Stewart
M. Bertrand LeBlanc
M. Haché

le 13 juin 2013

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 13 juin 2013 à la Chambre du Conseil législatif, et, sur la motion de M. Savoie, appuyé par M^{me} Coulombe, M^{me} Wilson est élue vice-présidente du comité.

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

71, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Petitcodiac, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Carl Killen, député